

**TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE FONCTIONS
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Nom de la Commune : DOURGES
Population totale : 6 027 Habitants
Indice Brut : 4 110,52€ au 01/01/2024

Fonction	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique Hors Majoration	Taux indemnité de base « VOTE » Hors Majoration (en % de l'indice Brut terminal de la fonction publique)	Taux « VOTE » Majoré au titre « de la DSU »
Maire	55 %	52 %	61,45 %
1 ^{er} Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
2 ^{ème} Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
3 ^{ème} Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
4 ^{ème} Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
5 ^{ème} Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
6 ^{ème} Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
Conseiller délégué 1		6,4 %	8 %
Conseiller délégué 2		6,4 %	8 %
Conseiller délégué 3		6,4 %	8 %
Conseiller délégué 4		6,4 %	8 %
TOTAL	187 %	173,60 %	213,45 %

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU...8...OCTOBRE...2024.....

LE MAIRE,



REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2024

Application agréée E-legalite.com